



# École de la Lièvre-Sud

**RAPPORT ANNUEL 2022-2023**  
Conseil d'établissement

## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE du conseil d'établissement

Au nom de tous les membres du conseil d'établissement de l'école de la Lièvre-Sud, il me fait plaisir de vous présenter notre rapport annuel 2022-2023. Au cours de la dernière année, l'école a connu une forte croissance, atteignant 46 élèves de la maternelle 4 ans à la 4<sup>e</sup> année (3 groupes-classes) pour l'école de l'Amitié à Notre-Dame-du-Laus et 97 élèves de la maternelle 4 ans à la 6<sup>e</sup> année (7 groupes-classes) pour l'école de Notre-Dame à Notre-Dame-de-Pontmain. Ces élèves ont pu compter sur le soutien d'une équipe-école de 31 personnes qui ont su relever les défis du quotidien avec motivation, agilité et professionnalisme.

En plus des responsabilités habituelles liées aux services éducatifs et extrascolaires, aux ressources financières et matérielles, au plan de lutte pour prévenir la violence et l'intimidation, etc., les membres du conseil ont aussi appuyé des initiatives innovantes. Ceci inclut l'écriture d'un ouvrage collectif en collaboration avec un auteur de la région ainsi que l'organisation d'un colloque *Découvre ta passion* rassemblant une dizaine d'intervenants.e.s autour de thématiques variées comme les sciences, la danse, la robotique, la création de jeux vidéo, la cuisine, etc. Ici, je voudrais souligner l'engagement, le dynamisme et l'ouverture non seulement de notre équipe-école, mais aussi de toute notre communauté des Hautes-Laurentides. Ces deux exemples illustrent très bien comment, tous ensemble, nous pouvons contribuer à la mise en place d'un environnement scolaire créatif et ambitieux.

L'année 2022-2023 aura aussi été marquée par le dévoilement d'un nouveau projet d'aménagement et d'embellissement de la cour d'école à Notre-Dame-du-Laus et par l'adoption d'un nouveau nom de l'école à Notre-Dame-de-Pontmain. Avec le nom de l'école des Bâisseurs, nous souhaitons reconnaître les contributions des fondateurs de Notre-Dame-de-Pontmain. Ceci inclut non seulement les communautés autochtones de la Petite Nation, des Algonquins et des Oueskarinis qui ont été les premiers à occuper le sol, mais aussi l'ensemble des familles qui, depuis plus de 125 ans, choisissent de s'y installer pour profiter de ses nombreux attraits. De plus, ce nouveau nom véhicule un message conforme à la mission du centre de services scolaire des Hautes-Laurentides visant à former des citoyens.e.s actifs, responsables et engagés.e.s.

Je termine en remerciant très chaleureusement tous les membres du conseil d'établissement pour leur grande implication tout au long de cette année scolaire. Je souligne plus particulièrement l'efficacité et la qualité de nos échanges qui nous ont permis, je l'espère, d'agir favorablement pour la réussite éducative de nos élèves.



Luc Stafford

## Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement .....	4
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement .....	4
2. Bilan des activités du conseil d'établissement.....	4
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement.....	4
2.2 Activités réalisées et décisions prises .....	5
2.3 Résultats obtenus.....	7
3. Lutte contre l'intimidation et la violence.....	11
3.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés .....	11
3.1.1 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire .....	11
3.2 Procédure d'examen des plaintes .....	11

## 1. Présentation du conseil d'établissement

### 1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre
Monika Lépine, 1 an	Parent
Éric Gauthier, 1 an	Parent
Marie Beauchamp, 2 ans	Vice-présidente, parent
Annie-Claude Larocque, 1 an	Parent
Sophie Monette, 2 ans	Parent
Luc Stafford, 1 an	Président, parent
Annie Hébert	Enseignante
Janick Flamand	Enseignante
Jessica Bélec	Membre de la communauté
Joanie Thibault	Membre de la communauté
Mariève Dumoulin	Directrice

## 2. Bilan des activités du conseil d'établissement

### 2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date	Type de séance
13 septembre 2022	Ordinaire
21 novembre 2022	Ordinaire
12 décembre 2022	Ordinaire
13 février 2023	Ordinaire
27 mars 2023	Ordinaire
8 mai 2023	Ordinaire
15 juin 2023	Ordinaire

## 2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates	Actions réalisées	Commentaires
<b>Pouvoirs généraux</b>			
Adoption du projet éducatif <sup>1</sup>	Novembre 2022 et février 2023	Consultations faites	Le projet éducatif sera adopté en décembre 2023
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	Mai 2023	Adopté	
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	Juin 2023	Approuvées	
Approbation des contributions financières exigées	Juin 2023	Approuvées	
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe	Mai 2023	Approuvés	
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel	Juin 2023	Approuvée	
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde	Mai 2023	Adoptés	
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire	Non réalisé		
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)	Non réalisé		
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement	Décembre 2022	Consultation	
Consultation sur les critères de sélection de la direction	Non réalisé		
Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité	Novembre 2022	Informés	
Transmission de documents à l'intention des parents	Chaque réunion		
<b>Pouvoirs liés aux services éducatifs</b>			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	Février 2023	Approuvées	
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	Juin 2023	Consulté	
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études	Février 2023	Approuvée	Semestrialisation arts et anglais
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	Décembre 2022	Approuvées	
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	Février 2023	Approuvé	
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	Toutes les réunions	Approuvées	
Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)	Novembre 2022	Approuvés	
Consultation des parents	Toutes les réunions		
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	Novembre et mai 2023	Consultation	Résultats présentés en juin 2023. L'outil QSVE-R est utilisé

<sup>1</sup> D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser.

			concernant la violence et le climat.
<b>Pouvoirs liés aux services extrascolaires</b>			
Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	Toutes les réunions		
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme	Au besoin	Approuvés	Location de salles. Contrat avec la municipalité de Notre-Dame-du-Laus pour location du vestiaire à l'été 2023.
<b>Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles</b>			
Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	Décembre 2023	Actualisation	
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	Au besoin		
Adoption du budget annuel de l'établissement	Juin 2023	Adopté	
<b>Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)</b>			
Changement de nom de l'école Notre-Dame	Décembre 2022, février et mai 2023	Informés et consultés	
Recommandation fermeture du service de garde de Lac-des-Iles	Mai 2023	Consulté et approuvé	
Choix du photographe pour photos 23-24	Mars et juin 2023	Informé	
Semaine de l'engagement parental	Mars et mai 2023	Informé	
Organisation scolaire déplacement des récréations de l'après-midi	Mai 2023	Approuvé	

Le conseil compte cette année des nouveaux membres et est toujours aussi proactif et engagé. Des dossiers importants ont été abordés, entre autres, l'organisation scolaire et les services de garde offerts aux parents. Les enjeux soulevés pour le service de garde de Lac-des-Iles ont amené le conseil d'établissement à recommander la fermeture de ce dernier.

La demande de changement de nom de l'école Notre-Dame pour l'école des Bâtisseurs a été effectuée cette année et le nouveau nom de l'école sera effectif en juillet 2023.

Le conseil reste à l'affût des activités de l'école et les services les entourant.

## 2.3 Résultats obtenus

**OBJECTIF #1: Augmenter le pourcentage d'élèves obtenant un résultat de 70% et plus à l'épreuve CSS de lecture de la 2<sup>e</sup> année du primaire, d'ici 2022.**

- Cible CSS pour 2022 : 80%.

L'épreuve de lecture du centre de service scolaire n'est pas reconduite en 2022-2023 et ne s'est pas vécue depuis juin 2019. Toutefois, nous pouvons comparer les résultats du sommaire en lecture.

2 <sup>E</sup> ANNÉE	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Français - Lire					
[0-59]	9%	6%	24%	6%	6%
[60-69]	9%	56%	24%	23%	23%
[70-100]	82%	39%	52%	71%	71%

En juin 2023, puisque l'épreuve obligatoire de lecture n'a pas eu lieu, nous ne pouvons dire si nous avons atteint l'objectif fixé. Cependant, si nous comparons les résultats des élèves au sommaire depuis juin 2019, nous constatons qu'après avoir augmenté de 19% de juin 2021 à juin 2022, nous avons maintenu ce résultat. En effet, en juin 2023, le pourcentage d'élèves ayant obtenu 70% et plus au sommaire est demeuré à 71%. Nous conservons le même pourcentage d'élèves dans la zone de vulnérabilité, soit 23% qui ont obtenu entre 60% et 69%. En nombre d'élèves, la zone à risque représente encore cette année 4 élèves, alors que celle en échec, 1 élève sur 17.

### Moyens mis en place

Les enseignantes du 1<sup>er</sup> cycle ont pris part à une communauté d'apprentissage professionnelle (CAP) avec des enseignantes de l'école du Val-des-Lacs. Durant 4 jours non consécutifs, elles ont entre autres travaillé avec la conseillère pédagogique en français du CSS. Cette dernière leur a proposé de nouveaux outils pour tracer des portraits d'élèves et ainsi parvenir à mieux cibler leurs difficultés ainsi que les interventions à favoriser. La conseillère pédagogique leur a également recommandé des albums jeunesse, certains dispositifs en lecture comme la lecture interactive qu'elles ont appliquée en classe. Elles ont utilisé la littérature jeunesse pour enseigner et travailler les stratégies d'apprentissages. Par ailleurs, le fait d'enseigner avec des albums a donné le goût de la lecture aux enfants en plus de leur permettre d'apprécier et de réagir aux œuvres dans des contextes réels. Encore cette année, les pratiques de l'enseignement stratégique sont employées soit le modelage, la pratique guidée et la pratique autonome pour enseigner entre autres les stratégies de lecture.

Plus spécifiquement à l'école des Bâtisseurs, la présence d'une T.É.S en classe a permis à

l'enseignante de se concentrer davantage sur les apprentissages. En effet, la technicienne réglait les conflits survenus durant la récréation et s'assurait que les enfants adoptent des comportements propices à leurs apprentissages. L'enseignante a également eu recours à des activités interactives pour travailler la conscience phonologique de manière ludique.

À l'école de l'Amitié, la présence en classe d'une coenseignante a facilité de travail en sous-groupe de besoins.

Dans les deux écoles, mentionnons qu'un important travail de collaboration est fait avec l'orthopédagogue de manière à bien accompagner les enfants qui rencontrent des difficultés. Les enseignantes poursuivent leur formation de manière à intervenir plus spécifiquement en lecture.

**OBJECTIF #2: Augmenter le pourcentage d'élèves obtenant un résultat de 70% et plus, à l'épreuve de lecture MEQ de la 6<sup>e</sup> année du primaire, d'ici 2022.**

- **Cible CS pour 2022 : 68%.**

6 <sup>E</sup> ANNÉE	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Français - Lire					
[0-59]	21%	-	-	9%	14%
[60-69]	29 %	-	-	18%	7 %
[70-100]	50%	-	-	73%	79%

En juin 2023, nous avons dépassé par plus de 10% la cible fixée par le CSS. En fait, 79% de nos élèves ont obtenu un résultat qui se situe entre 70% et 100% à l'épreuve obligatoire de lecture. Par ailleurs, nous remarquons que nos résultats sont en hausse. Notons également que bien que 3 élèves aient échoué l'épreuve en lecture, deux d'entre eux ont obtenu plus que la note de passage au sommaire en lecture.

**Moyens mis en place**

Tout comme au 1<sup>er</sup> cycle, les enseignantes du 3<sup>e</sup> cycle ont participé à une CAP où pendant 4 journées, elles ont discuté avec la conseillère pédagogique en français des différentes pratiques en lecture. Durant les après-midis, elles travaillaient en concertation pour planifier en fonction de ce qu'elles venaient d'apprendre ainsi que pour préparer du matériel pédagogique.

De plus, les élèves pouvaient bénéficier de l'intervention d'une coenseignante environ 1 heure par jour ainsi que d'une orthopédagogue environ 5 périodes sur 10 jours. Cette dernière a offert un bloc d'intervention de quelques semaines à certains élèves qui nécessitaient un suivi particulier. Le fait de pouvoir compter sur ces services a facilité l'application du modèle à trois paliers qu'est la *réponse à l'intervention* (RAI). En effet, les enseignantes ont modelé à tous leurs élèves les stratégies de lecture, puis elles ont pu former des sous-groupes d'élèves. La coenseignante et elles sont intervenues en fonction des besoins de chacun d'eux et finalement, au 3<sup>e</sup> palier, la coenseignante et l'orthopédagogue ont pu intervenir encore plus spécifiquement en fonction des difficultés qui persistaient chez certains.

Notons que l'instauration des 5 au quotidien en mi-année a permis de développer la résistance des élèves en lecture, c'est-à-dire qu'ils sont devenus concentrés de plus en plus longtemps sur celle-ci. Ce dispositif d'enseignement leur a également permis d'apprendre à mieux sélectionner leurs livres en fonction de leurs goûts, de leurs besoins et de leur niveau de lecteur ce qui a développé leur goût de la lecture. Le recours à la littérature jeunesse a également permis d'apprécier, de réagir et d'interpréter des textes dans des contextes authentiques.

**OBJECTIF #3: Maintenir l'application rigoureuse des mesures efficaces du préscolaire jusqu'à la 6<sup>e</sup> année, en participant activement à différents chantiers pédagogiques et développement professionnel, notamment les communautés d'apprentissage professionnelles (CAP), d'ici 2022.**

Année/niveau	18-19	19-20	20-21	21-22	22-23
Maternelle	?	3	4	4	2
1 <sup>er</sup> cycle	4	2 (dû à la Covid)	3	2	3
2 <sup>e</sup> cycle	4	2 (dû à la Covid)	3	2	4
3 <sup>e</sup> cycle	4	2 (dû à la Covid)	3	2	3
Total de rencontres	12	9	13	10	12

En 2022-2023, toutes les enseignantes (titulaires, orthopédagogues, coenseignantes) ont pris part à des communautés d'apprentissage professionnelles. En plus de ce qui a été décrit précédemment, notons que les enseignantes du préscolaire ont été accompagnées par la conseillère pédagogique de ce niveau. Elles ont reçu une formation en ergothérapie qui leur a permis d'employer des moyens plus efficaces auprès des élèves. Elles ont aussi préparé le préaccueil des futurs élèves de maternelle et de leurs parents, lequel a eu lieu en mai. Pour terminer, tout comme les enseignantes du 1<sup>er</sup> et du 3<sup>e</sup> cycle, celles du 2<sup>e</sup> cycle ont pris part à une CAP en lecture durant 4 journées où les sphères d'intervention, les pratiques efficaces, les modalités d'évaluation ainsi que les échelles de niveau de compétence ont été abordées.

**OBJECTIF #4: Diminuer le temps perdu en classe relié aux conflits entre les élèves, d'ici 2022.**

Formes de geste	Intimidation	Violence	Total
Physique	2	34	36
Verbale	3	22	25
Sociale	1	1	0
Écrite	0	0	0
Cyberespace	0	0	0
Sexuelle	0	1	1

En 2020-2021, 20 événements sont retenus et traités comme de la violence ou de l'intimidation. En 2021-2022, nous en dénombrons 36 et en 2022-2023 ce nombre est porté à 62.

Comme l'outil Optania a été implanté durant l'année 21-22, les plaintes sont maintenant toutes consignées dans le logiciel ce qui peut expliquer en partie la hausse d'événements répertoriés.

Ce logiciel nous permet de constater que la violence physique est encore une fois plus présente que les autres formes et que l'intimidation. Il nous permet de voir que cette violence se produit principalement durant les temps non structurés, c'est-à-dire à la récréation et à l'heure du diner. Le retour sur les situations peut diminuer le temps d'enseignement de ces élèves. En fait, plusieurs des conflits sont réglés sur le temps de classe.

**Moyens mis en place**

Puisque c'est surtout sur la cour de récréation que surviennent les comportements inadéquats, à l'école des Bâtisseurs, nous avons instauré les récréations animées, ce qui a diminué les conflits. De plus, nous avons formé un comité Climat scolaire, lequel s'est penché sur un programme pour enseigner efficacement les comportements souhaités à l'école. C'est de cette manière que le programme de *Soutien aux comportements positifs* (SCP) est mis en place en 2023-2024. Le comité l'a présenté aux membres du personnel qui ont accepté à 98% de l'implanter à l'école. Les interventions de nos T.É.S. tant à l'école des Bâtisseurs qu'à l'école de l'Amitié se font maintenant sur les temps de diner et de récréation ce qui permet de diminuer les minutes perdues en classes reliées à la gestion des comportements.

### 3. Lutte contre l'intimidation et la violence

#### 3.1 Synthèse des événements relatifs à l'intimidation et à la violence déclarés au centre de services scolaire

- Échelle de la fréquence des événements d'intimidation ou de violence :

Échelle
Aucun événement
Moins de 10 événements déclarés
De 10 à 19 événements déclarés
De 20 à 39 événements déclarés
40 événements déclarés ou plus

Établissement scolaire	INTIMIDATION (fréquence des événements)	VIOLENCE (fréquence des événements)	Proportion d'interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève
École de la Lièvre-Sud (130 élèves – à valider)	Moins de 10 événements déclarés	40 événements déclarés ou plus	0 %

##### 3.1.1 Interventions dans les établissements du centre de services scolaire

Aucune intervention n'a fait l'objet d'une plainte au protecteur de l'élève.

##### 3.2 Procédure d'examen des plaintes

L'analyse des événements pour l'année scolaire 2022-2023 a été faite à l'aide de l'application *Optania* laquelle retransmet les informations au CSS.

Au niveau des interventions visant à lutter contre l'intimidation et la violence, notons qu'en plus de l'enseignement des comportements attendus et des habiletés sociales, notre école s'est dotée d'un plan de lutte. En fait, celui-ci précise les devoirs et les responsabilités des écoles et de tous les acteurs scolaires concernés par des situations de violence et d'intimidation tel que le stipule la *Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école* adoptée par le gouvernement du Québec en 2012. Celle-ci demande à chaque école d'élaborer un Plan de lutte dont l'objectif est de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel (art. 75.1 LIP). Le plan de lutte vise à faire de l'école un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, de manière que tout élève qui la fréquente puisse y développer son plein potentiel, à l'abri de toute forme d'intimidation ou de violence (art. 210.1 LIP).

Le plan de lutte prévoit entre autres des mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence, des mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire, précise les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté ainsi que les mesures de soutien ou d'encadrement alors offertes, détermine les sanctions disciplinaires applicables dans un tel cas et spécifier le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (*LIP, 2012*). Notre plan de lutte a été adopté par le conseil d'établissement le 8 mai 2023.